

« Parce que la Jeunesse c'est l'Energie, l'Espoir et l'Avenir »

Le **R**elais de l'intégration

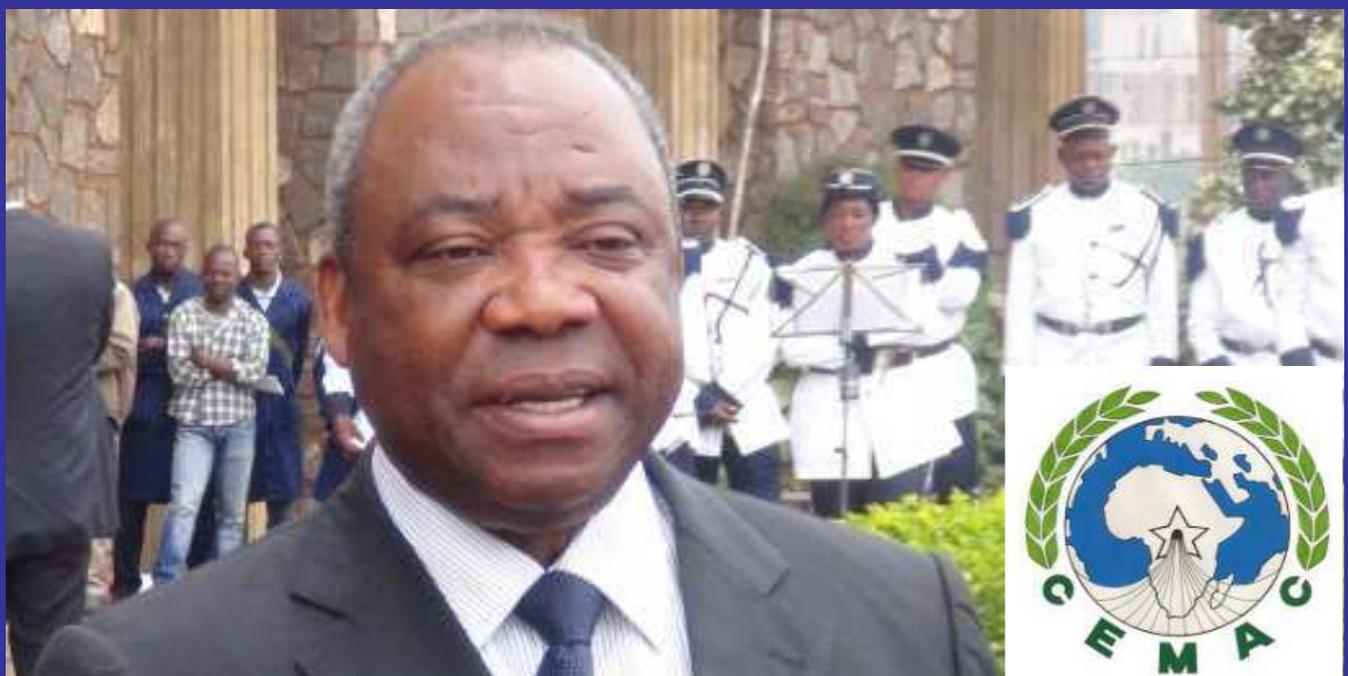
N° 0013/Jan - Mar/2014

« Pour une Participation Démocratique des Jeunes de la CEMAC, à la Gouvernance du processus d'intégration sous régionale amorcé le 16 Mars 1994. »



Publication trimestrielle de la Synergie des Jeunes de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (SJ-CEMAC)
Siège - Bureau International Opérationnel (BIO), sis à Rue Jean Mermoz - Yaoundé - Cameroun
Téléphone : +237 22 08 45 71 --- E-mail : sjcmac@yahoo.fr

PROGRAMME QUINQUENNAL du Président de la Commission de la CEMAC, S.E.M Pierre MOUSSA, 1 an après :



La Société Civile implore sa reconnaissance !

EQUIPE DE RÉDACTION ET DE CONCEPTION

Directeur de Publication : NKWE MAKONGO Pascal

Membres du Conseil de Rédaction et de Conception :

BAHIDA Agnès Sandrine, TAGANDOUO Paul, NAMBATIBE GUERINDJITA,
BAHO CHOUKOUA Nina, GUINIPA Michel, SAMAIN TAMEN Nelly Meir,
Ruth KAMGA, NGANDJEU Daniel, KINDAMA Patrice, TCHOKOMENI Rose,
EDU OYONO Fausto, WODE PALEM Eddy, ONGOUBE NAINDOUBA Philemon,
MBAÏTOLOUM DHALRIA ETIENNE, M'BANDA EUCHER Sydney.

SOMMAIRE :

Editorial

Page 2

L'actualité...

Page 3 à 19

Des images qui parlent !

Page 20 à 22

Lu pour vous

Page 23 à 24

Comprendre la SJ-CEMAC

Page 25 à 27

Publié par



En partenariat avec



&





Par **NKWE MAKONGO Pascal**
Président Fondateur/SJ-CEMAC
Directeur de Publication

Paroles de Sagesse

Le 28 Août 2012 à N'Djamena au Tchad, **S.E.M Pierre MOUSSA**, alors nouveau Président de la Commission de la CEMAC lors du puissant Banquet offert à la suite de l'audience solennelle de sa prestation de serment avec **S.E.Mme Rosario MBASOGO**

KUNG NGUIDANG, Vice-présidente à ses côtés en présence d'illustres officiels de la Communauté déclara : « *Au moment où nous nous installons à nos postes de Président et Vice-présidente de la Commission de la CEMAC, je voudrais remercier les Chefs d'Etat qui nous ont ainsi accordé leur confiance* ».

Cette phrase de son Toast devenue historique pour nous autres, démontre à suffisance la profondeur de la sagesse qui habite cet homme du "Renouveau Communautaire", puisqu'il ajouta ceci : « *J'aimerais leur dire combien je me sens honoré par leur confiance et combien je suis déterminé à la mériter* ».

A cet égard, je peux définir la « Confiance » comme étant quelque chose que l'on doit mériter des autres, disposer des Institutions, d'une loi ou de la justice et j'en passe.

Deux mois après, plus précisément le 03 Novembre 2012 à Malabo, le Président de la Commission de la CEMAC toujours en compagnie de la Vice-présidente, présenta son Programme Quinquennal devant le Parlement de la CEMAC. A cet occasion il affirma clairement que : « *L'objectif est de créer un espace communautaire dans lequel les citoyens de l'Afrique Centrale puissent se reconnaître. Non pas considérer la CEMAC comme une contrainte imposée par les bureaucrates, mais bel et bien comme un projet partagé qui s'incarne dans des Institutions légitimes, au travers des stratégies lisibles porteuses d'actions visibles et en adéquation avec le vécu quotidien des citoyens pour qui elles sont conçues* ».

Il se fera l'honneur devant nos Honorables Députés de la CEMAC, d'étayer le but au cœur de sa « **feuille de route Quinquennale** » labellisée Programme Quinquennal de la

Commission, en leur annonçant que : « *Par cette dynamique, la Commission entend bâtir ce pont indispensable au passage de la CEMAC des Gouvernants à la CEMAC des Peuples* ».

Quatre mois plus tard, plus précisément le 15 Mars 2013 dans son Discours prononcé à l'occasion de la célébration de la 5^{ème} édition de la « **Journée CEMAC** », **S.E Ali BONGO ONDIMBA**, Président en Exercice de la CEMAC lui emboîta le pas par une approche plus démocratique et ouverte via cette recommandation : « *...Je souhaite qu'en liaison avec nos Sociétés Civiles, la Commission prenne des initiatives dans le domaine de la lutte contre les exclusions afin de répandre dans notre espace CEMAC une culture de tolérance et de l'acceptation de l'autre* ».

Dès lors, ce « **vœu urgent** » émis par le Président Ali BONGO ONDIMBA viendra donner un nouveau souffle à la Société Civile, longtemps mise hors circuit des activités de la Commission depuis bientôt deux décennies. De même, il vient reconforter le Président de la Commission qui, auparavant avait affirmé à N'Djamena qu'il « *assumera, sous l'autorité vigilante du Conseil des Ministres, le mandat confié par la Conférence des Chefs d'Etat* ».

Un an après la mise en œuvre effective dudit Programme Quinquennal, la Société Civile implore sa reconnaissance par la Commission de la CEMAC, étant donné que S.E.M Pierre MOUSSA, fit la promesse suivante aux Peuples de la CEMAC lors de son Toast : « *Ce mandat, je l'aborde animé par l'esprit de service, avec le souci de faire une CEMAC enracinée dans nos coeurs, attentive à tous, ouverte, de gestion saine, répondant aux attentes et besoins de chacun de concitoyens* ».

Ces paroles de sagesse du Président de la Commission de la CEMAC vont-elles rester que de discours ? L'année 2014 sera je l'espère bien pour la Société Civile et la Commission, un véritable départ de franche collaboration pour la sensibilisation des populations en vue de leur adhésion massive à la Vision CEMAC. Parce que l'émergence de notre Communauté d'ici à 2025 passera par les Peuples, à travers l'aurore de la mise en oeuvre effective par les 06 Etats du principe de la « **libre circulation des personnes sans visa** ». Enfin !





L'Acte additionnel N° 01/13-CEMAC-070 U-CCE-SE



SUR la suppression de VISA aux citoyens des pays membres de la CEMAC en vue de favoriser la libre circulation des personnes dès le 01 Janvier 2014 :

Ce qui bloque le processus visant à bâtir la CEMAC des Peuples !

« Devrons-nous, pouvons-nous attendre encore plus longtemps, après bientôt cinquante ans de notre processus d'intégration, pour forger définitivement la CEMAC des Peuples ? »

*Extrait du Discours de S.E.M Pierre MOUSSA,
Président de la Commission de la CEMAC, à la séance plénière d'ouverture de la
Conférence Extraordinaire des Chefs d'Etat
Libreville, le 14 Juin 2013*

La libre circulation des personnes signifie que chaque citoyen de la CEMAC dispose véritablement du droit d'aller et de revenir dans le territoire d'un pays membre de la Communauté autre que son pays de nationalité, à tout moment en ne présentant que sa « **Carte Nationale d'Identité** » délivrée par l'Autorité compétente de son pays et/ou un « **Passeport Biométrique** » en cours de validité, qui tient lieu à la fois de pièce d'identité et de document de voyage international pour les ressortissants des Etats membres de la Communauté.

Mais, le principe de la libre circulation des personnes est confronté depuis des décennies au défi de celle-ci. Certes des jalons propulseurs ont déjà été posés en vue de son effectivité, puisque les plus hautes instances politiques de la CEMAC ont adopté des instruments y relatifs. Tout un arsenal de documents juridiques a été alors élaboré à cet effet. On peut ainsi citer :

L'Acte **N° 1/72-UDEAC-70-A** du 22 décembre 1972 relatif à la Convention Commune sur la libre circulation des personnes et le droit d'établissement ;

Vision CEMAC :

« Faire de la CEMAC en 2025 un espace économique intégré et émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain »



Le Règlement N° **1/00-CEMAC-042-CM-04** du 21 juillet 2000 portant institution et conditions d'attribution du Passeport CEMAC ;

L'Acte Additionnel N° **08/CEMAC-CCE-SE** du 29 juin 2005 relatif à la libre circulation des personnes en zone CEMAC ;

La Décision N° **02/08-UEAC-CM-17** du 20 juin 2008 portant liste des personnes admises à titre transitoire à circuler sans visa en zone CEMAC ;

Le Règlement N° **02/UEAC-CM-19** du 18 août 2009 portant corrigendum au Règlement N° **01/ 08-UEAC-042-CM-17** modifiant le Règlement N° **0/00-CEMAC-042-CM-04** du 21 juillet 2000 portant institution et conditions de gestion ;

Et enfin, l'Acte Additionnel N° **01/13-CEMAC-070 U-CCE-SE** du 25 juin 2013, portant suppression de Visa pour tous les ressortissants de la CEMAC circulant dans l'espace communautaire, lequel au moment où nous parlons, devrait permettre aux populations de notre Sous région Afrique Centrale de circuler librement à partir du 01^{er} janvier de l'année en cours.

Réussir à bâtir une véritable « CEMAC des Peuples » passera sans aucun détour, par la libre circulation des populations ressortissantes des six pays membres de notre espace communautaire. C'est conscientes de cette nécessité d'ouverture que les Hautes Instances de notre Sous région Afrique Centrale ont pris des mesures tendant à permettre d'établir un climat de confiance au sein de l'espace commun.

A cet effet, ont été adoptés plusieurs

autres instruments à savoir :

Un Pacte de non Agression, de Solidarité et d'Assistance Mutuelle entre les Etats membres de la CEMAC ;

Un Accord d'Extradition ainsi qu'un **Accord de Coopération Juridique** entre les Etats membres de la CEMAC ;

Un Accord de Coopération en matière criminelle dans le cadre du Comité des Chefs de Police de l'Afrique Centrale (CCPAC) visant à lutter contre les phénomènes de la criminalité transnationale dans la Sous région ;

Un Accord de Coopération entre la CEMAC et l'Organisation internationale de Police Criminelle (OIPC – Interpol), permettant de tirer profit des activités de l'Interpol afin d'aider les Etats membres de la Communauté à mieux lutter contre les phénomènes de criminalité, tant nationaux que transnationaux.

Au regard de tout ce qui précède, nous pouvons affirmer avec énergie, sous réserve de la souveraineté de chaque Etat membre de la CEMAC, qu'en matière de libre circulation des personnes, toutes les mesures et normes adéquates ont été prises, bien aménagées et adoptées par les plus Hautes Instances de la Communauté.

A l'aube de la célébration du 50^{ème} Anniversaire de l'UDEAC ainsi que du 20^{ème} Anniversaire de la CEMAC, pourquoi les Peuples de l'Afrique Centrale ne jouissent pas toujours véritablement en tous Droits des libertés découlant du processus de la libre circulation des personnes ?

Par cette Question de Démocratie, nous voulons inviter nos Députés au



Parlement de la CEMAC à interroger la Gouvernance communautaire sur la mise en œuvre et le respect des « Droits de l'Homme » en s'appuyant sur les Instruments Juridiques des Nations Unies, de l'Union Africaine ainsi que de la Communauté en vigueur tels que :

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples – ainsi que les Actes, Traités et Conventions de la CEMAC ci-dessus cités en référence sur la libre circulation des personnes.

Par l'Acte additionnel n°08/CEMAC-SE de 2005, les Peuples de quatre (04) pays de la CEMAC sont déjà en libre circulation au sein de l'espace de ces pays respectifs.

L'Acte additionnel **n°01/CEMAC-070 U-CCE-SE** du 25 juin 2013, signé par **S.E Ali BONGO ONDIMBA**, Président en Exercice de la CEMAC élargit à l'ensemble des Peuples des six (06) Etats membres de la Communauté, grâce au consensus des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 14 juin 2013 à Libreville au Gabon, le mécanisme existant de libre circulation s'opérant déjà pour les quatre (04) autres pays membres.

En effet, nos Chefs d'Etat et de Gouvernement savent très bien que la libre circulation dont il s'agit dans l'Acte additionnel **n°01/CEMAC-070 U-CCE-SE** du 25 juin 2013 se résume simplement à la possibilité reconnue à chaque ressortissant de la CEMAC d'entrer dans un autre pays CEMAC pour un petit séjour n'excédant pas trois (03) mois ; ils savent en outre, qu'en matière de libre circulation des personnes, les textes les plus

stratégiques ont déjà été signés et la plupart ratifiés à ce jour.

Ils savent également, que dans quatre (04) pays membres de la CEMAC, les Peuples sont déjà officiellement en libre circulation depuis des années et que cela se passe plutôt bien. C'est pour cette raison qu'ils ont décidé, après un débat vif et franc tenu le 14 juin 2013 à Libreville au Gabon à l'occasion d'un Sommet Extraordinaire, de généraliser immédiatement dès le 01^{er} janvier 2014, le processus de la libre circulation des personnes dans l'ensemble de l'espace CEMAC, c'est-à-dire dans l'ensemble des six (06) pays membres de notre Communauté, comme en fait foi l'Acte additionnel n°01/CEMAC-070 U-CCE-SE du 25 juin 2013 signé à cet effet.

Aujourd'hui, nos Chefs d'Etat des six (06) pays membres de la CEMAC savent que notre Communauté, qui a réussi son intégration monétaire, est actuellement entrain de forger d'ici à 2025 son intégration économique par le truchement de la mise en œuvre du **Programme Economique Régional** (PER), les politiques commerciales, économiques et sectorielles communes.

C'est sans aucun détour, grâce à la libre circulation des personnes, que la CEMAC réussira promptement son intégration humaine à l'exemple visible de L'**UEMOA** et la **CEDEAO** qui n'ont pas attendu que tout soit parfait pour ouvrir leurs frontières internes à leurs ressortissants. N'oublions pas ici de signaler aussi que bâtir une « CEMAC des Peuples » ne pourra être possible que si les pays membres ouvrent tous leurs frontières à chaque ressortissant de notre espace commun.



" Il ne faut pas confondre circuler et s'installer "

Faute d'une bonne pédagogie sur la question facilitant une compréhension mutuelle de tous sur les mesures de libre circulation des personnes, les problèmes d'expulsion récurrents et de blocage des frontières par certains Etats membres de la CEMAC, trouvent leurs racines dans le fait qu'il craignent d'accueillir un afflux d'étrangers et, partant, l'explosion de l'insécurité et du chômage de leurs propres citoyens.

D'autant qu'en pédagogie d'intégration, une Communauté regroupant des Etats n'ayant pas tous le même poids démographique ou économique, les mouvements de population sont une peur ainsi qu'un enjeu de politique intérieure potentiellement explosif.

A ce jour, seuls le Cameroun et le Congo ont les moyens techniques de délivrer à leurs citoyens les Passeports Biométriques CEMAC prévus par l'Acte additionnel du 25 juin 2013. Quant au modèle de "VISA" destiné aux pays tiers, il n'a toujours pas été réalisé.

Ce n'est pas tout. On observe aussi les retards concernant l'acquisition réelle d'équipements électroniques ayant la capacité de "traiter" les Passeports Biométriques aux frontières de la Communauté depuis le 01 janvier de l'année en cours.

Le manège des fermetures/ouvertures très souvent observé des frontières communes à certains pays membres de la CEMAC, au gré des faits divers, amène les populations à se poser des questions lorsque l'opinion s'émeut des expulsions massives des ressortissants.

En effet, la proximité géographique n'étant pas forcément un facteur "aggravant" l'immigration des Peuples voisins, la perspective de la « **libre circulation des personnes** » ne peut se confondre à « **libre installation** ».

La SJ-CEMAC estime que les six (06) pays membres de la CEMAC peuvent miser principalement d'abord sur la « Biométrie » pour sécuriser l'état civil afin de pouvoir mieux « tracer » toute personne étrangère, présente sur leur territoire respectif. Car nous savons bien que la libre circulation dont il est question se résume simplement à la possibilité reconnue à un ressortissant de la CEMAC d'entrer dans un autre pays CEMAC pour un séjour n'excédant pas trois (03) mois.

Cependant, nous observons toujours que certains Etats membres de la CEMAC résistent à ce principe, puisqu'ils ne font pas différence entre « **circuler et s'installer** », ce qui bloque le processus visant à bâtir une « CEMAC des Peuples » solidaire, sans Frontières et de Prospérité Partagée d'ici à 2025 et au-delà.

Pour rejoindre **S.E.M Pierre MOUSSA**, Président de la Commission de la CEMAC dans son plaidoyer, nous reformulons à l'intention des plus Hautes Instances de notre Sous région Afrique Centrale cette question : « **Devrons-nous, pouvons-nous attendre encore plus longtemps, après bientôt cinquante ans de notre processus d'intégration, pour forger définitivement la CEMAC des Peuples ?** ».

Pour conclure, nous affirmons que sans la libre circulation des personnes, la « **CEMAC des Peuples** » ne pourra se bâtir d'ici à 2025 et même au-delà.





S.E.M Pierre MOUSSA,
Président de la Commission
de la CEMAC



**REUNION DES MINISTRES EN CHARGE DE L'EMI-IMMIGRATION
SUR LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES EN ZONE CEMAC**

Ce que j'ai dit...

A Libreville, le 20 novembre 2013

Messieurs les Ministres ;

Monsieur le Maire ;

Mesdames et Messieurs ;

Chers Invités.

C'est toujours pour moi un immense plaisir de me retrouver dans cette belle ville de Libreville et de pouvoir y accueillir leurs Excellences les Ministres, Hauts Fonctionnaires et Experts qui inlassablement y viennent pour participer à l'édification de notre Communauté à l'occasion de multiples réunions communautaires. Je formule le voeu que votre séjour, quoique bref pour certains, soit en tous les cas, le plus agréable possible.

L'hospitalité légendaire du peuple de Libreville nous fournit déjà un magnifique cadre de travail, propice à l'inspiration fructueuse. Je vous prie donc, Monsieur le Ministre, Président de notre réunion, de transmettre à Monsieur le Président **Ali BONGO ONDIMBA**, Président en Exercice de la CEMAC, au Gouvernement et au Peuple Gabonais, les remerciements des participants à ces assises pour l'accueil et les multiples facilités qui ont été consenties.

Messieurs les Ministres ;

Mesdames, Messieurs ;

Les travaux qui se tiennent aujourd'hui confirment l'entrée de la CEMAC dans une phase cruciale de son évolution.

Il y a près de **20 ans**, les Chefs d'Etat des pays constitutifs de la CEMAC, décidaient, dans le cadre du Programme des Réformes Institutionnelles, de donner une impulsion décisive au processus d'intégration en transformant l'**UDEAC** en **CEMAC**. Ils décidaient dans la foulée de s'engager dans la construction d'un puissant marché commun, promouvant leurs espaces morcelés en un espace économiquement unifié, où circulent librement les biens, les capitaux et les personnes.

La littérature économique définit le Marché Commun comme cette étape. Mais sans



libre circulation des personnes, pas de Marché Commun non plus.

L'Union Douanière, dont l'approfondissement fera l'objet d'un dossier spécial à la prochaine Conférence des Chefs d'Etat, et la libre circulation des personnes, constituent donc à l'étape actuelle, deux piliers essentiels.

Les Chefs d'Etat se sont ainsi engagés à ériger les frontières intérieures de la Communauté, ces lignes de rupture, en ligne de suture.

En décidant à l'unanimité le 14 juin dernier, d'apporter la touche finale à la libre circulation des personnes, la Conférence des Chefs d'Etat, organe suprême de notre Communauté, a voulu accélérer l'avènement de la CEMAC des Peuples.

La CEMAC qui constitue le noyau dur de l'intégration en Afrique Centrale s'en trouve renforcée. Le Commerce intracommunautaire, les échanges transfrontaliers de proximité, véhicule de croissance non négligeable, de dynamisme rural et local, prendront leur essor.

Les Peuples de la CEMAC, traditionnellement liés par l'histoire, la culture, la géographie, les liens de consanguinité, seront non pas des témoins passifs du projet communautaire, mais des acteurs essentiels de l'intégration.

Au moment où, sous la pression de la mondialisation, la dynamique internationale est à l'ouverture, l'enfermement des uns par rapport aux autres, devient totalement incompréhensible.

Le Pacte de Paix et de Solidarité, qui constitue le soubassement de l'édifice communautaire pourrait en être ébranlé.

La CEMAC, qui a réussi son intégration monétaire, est entrain actuellement de forger son intégration économique par le PER, les politiques commerciales, économiques et sectorielles communes.

Grâce à la libre circulation des personnes, elle réussira son intégration humaine.

Les 45 millions de ressortissants des pays de la CEMAC, sont ainsi devenus les acteurs d'une citoyenneté CEMAC, qui demain, sera matérialisée par le passeport CEMAC pour tous. La Libre circulation des talents activera les fondamentaux d'une marche vers l'émergence tant souhaitée.

Messieurs les Ministres ;

Mesdames, Messieurs ;

Par l'Acte additionnel n°08/CEMAC-SE de 2005, les Peuples de 4 pays de la CEMAC sont déjà en libre circulation au sein de l'espace des 4.

L'Acte additionnel n°01/CEMAC-070 du 25 juin 2013, signé par le Président **Ali BONGO ONDIMBA**, élargit à l'ensemble des Peuples des 6 Etats, grâce au consensus du 14 juin 2013, le mécanisme existant de libre circulation opérant chez les 4.

Sans être des préalables, les mesures complémentaires pour protéger, renforcer et accompagner la libre circulation doivent se poursuivre. C'est dans cet esprit que j'ai signé l'Accord d'assistance INTERPOL – CEMAC le 08 novembre 2013 à Lyon avec le



Secrétaire Général d'INTERPOL,
Monsieur Ronald NOBLE.

C'est dans ce sens aussi que divers dossiers vous sont soumis, pour davantage sécuriser le mécanisme de la libre circulation.

En prenant la décision du 14 juin 2013, les Chefs d'Etat savaient que certains éléments de la feuille de route consensuelle sur la libre circulation, qui pour l'essentiel dépendent des Etats, n'étaient pas encore mis en oeuvre, que tous les éléments n'étaient pas encore parfaits (et d'ailleurs dans quels pays ou communautés cette perfection existe-t-elle ?). L'UEMOA et la CEDEAO n'ont pas attendu que tout soit parfait pour ouvrir leurs frontières internes à leurs ressortissants. Mais les Chefs d'Etat savent aussi que la construction du marché commun sous-régional est un impératif incontournable.

Ils savent aussi que la libre circulation dont il s'agit se résume simplement à la possibilité reconnue à un ressortissant de la CEMAC d'entrer dans un autre pays CEMAC pour un petit séjour n'excédant pas 3 mois ; ils savent en outre, qu'en matière de libre circulation des personnes, les textes les plus stratégiques ont déjà été signés et la plupart ratifiés, tels : L'Accord de Coopération Judiciaire entre les Etats membres de la CEMAC du 28 janvier 2004, l'Accord d'Extradition entre les Etats membres de la CEMAC du 28 janvier 2004, le Pacte de Non-Agression, de Solidarité et d'Assistance Mutuelle du 28 janvier 2004, l'Accord de Coopération en matière de police criminelle entre les Etats de l'Afrique Centrale du 29 avril 1999, et l'Accord de Coopération INTERPOL – CEMAC du 29 mars 2001.

Ils savent enfin, que dans 4 pays de la CEMAC, les peuples sont déjà officiellement en libre circulation depuis des années et que cela se passe plutôt bien.

Alors, sans interrompre la poursuite de la mise en oeuvre de mesures complémentaires qui vous sont d'ailleurs soumises, ils ont décidé, après un débat vif et franc, de généraliser immédiatement dès le 1er janvier 2014, la libre circulation des personnes dans l'ensemble de l'espace CEMAC, comme en fait foi l'Acte additionnel n°01/CEMAC-070 du 25 juin 2013.

Avant de terminer mon propos, je ne peux retenir ma joie, en constatant que grâce au retour en forme des Lions Indomptables du Cameroun, la CEMAC en particulier, et l'Afrique Centrale en général vont à nouveau faire une entrée remarquée au Mondial l'année prochaine au Brésil.

Nul doute que l'ensemble des Peuples de la CEMAC vibreront à l'unisson avec les Lions, porte-étendard de l'Afrique Centrale.

Vive la CEMAC ;

Vive l'Afrique Centrale ;

Vive l'Unité Africaine ;

Je vous remercie pour votre aimable attention.

S.E.M Pierre MOUSSA





COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

ACTE ADDITIONNEL N° **01**/13-CEMAC-070 U-CCE-SE

Portant suppression du visa pour tous les ressortissants de la CEMAC circulant dans l'espace communautaire.-

LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

VU le Traité instituant la Communauté Economique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et les textes subséquents ;

VU la Convention régissant l'Union Économique de l'Afrique Centrale (UEAC) ;

VU l'Accord d'extradition entre les Etats membres de la CEMAC du 28 janvier 2004 ;

VU l'Accord de coopération judiciaire entre les Etats membres de la CEMAC du 28 janvier 2004 ;

VU l'Acte Additionnel N° 08/CEMAC-CEE-SE du 29 juin 2005 relatif à la libre circulation des personnes en zone CEMAC ;

TENANT compte de l'expiration de la période de trois (03) ans fixée dans la Convention régissant l'UEAC, pour la réalisation du Marché Commun dont le pilier est la libre circulation des personnes ;

CONSIDERANT que le véritable frein à la libre circulation des personnes dans tout espace communautaire est l'application, par les Etats membres dudit espace, du principe de délivrance des visas aux ressortissants de la Communauté ;

TENANT compte de l'évolution favorable de la mise en œuvre de la « Feuille de route consensuelle sur la libre circulation » adoptée par les Ministres en charge des questions d'intégration et d'immigration ;

DECIDEE à créer les conditions d'un passage immédiat à l'Union Economique par le parachèvement de la réalisation du Marché Commun ;

SUR proposition de la Commission de la CEMAC ;

APRES avis favorable du Conseil des Ministres, en sa séance du **14 JUN 2013**

ADOPTÉ

L'ACTE ADDITIONNEL DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1er : La circulation des ressortissants des États membres de la CEMAC est libre sur l'ensemble de l'espace communautaire à partir du 1er Janvier 2014, sous réserve de la présentation d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un Passeport délivré par un État membre et en cours de validité.

Article 2 : La libre circulation prévue à l'article 1er du présent Acte Additionnel comporte le droit de se déplacer sans visa et de séjourner dans tout autre État de la Communauté pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours au plus.



Article 3 : Les ressortissants des États membres de la Communauté qui voyagent ou séjournent sur le territoire d'un autre État membre jouissent, à l'exception des droits politiques, de tous les droits et libertés reconnus aux nationaux du pays hôte, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur dans ledit État.

Article 4 : Le présent Acte Additionnel, qui entre en vigueur le 31 décembre 2013, sera publié au Bulletin Officiel de la Communauté et, à la diligence des autorités nationales, au Journal Officiel de chaque État membre.

LIBREVILLE, le 25 JUIN 2013



LE PRESIDENT



LE GABON VEUT FORGER DES BASES POUR LA MAITRISE DES MIGRANTS

Selon Monsieur **Jean-François NDONGOU**, Ministre Gabonais de l'Intérieur, les Maliens, Béninois et autres Nigériens constituent les plus gros contingents d'immigrants subsahariens du pays. Ils devancent les Camerounais et les Congolais, dont les Etats ont pourtant une frontière commune avec le Gabon.

Nous pouvons comprendre par là que, en matière de libre circulation des personnes, mieux d'immigration des Peuples, la proximité géographique n'est pas forcément un facteur "aggravant de flux migratoires des populations voisines".

Dans le cadre de la mise en œuvre de la perspective de la libre circulation découlant de l'Acte additionnel ci-dessus, le Gouvernement Gabonais mise sur la « **Biométrie** » pour sécuriser son « **état civil** » et "tracer" toute personne présente sur le territoire au-delà de la durée du séjour à lui conféré par l'Acte ou les autorités compétentes.

Terre d'immigration des Peuples Africains et riche en ressources naturelles, le Gabon veut mettre en place des bases servant de lampions aux autres Etats membres de la CEMAC dans le domaine de la maîtrise des migrants. Nous attendons la suite du processus...



Rétrospective sur l'Allocution de **S.E Ali BONGO ONDIMBA**,
Prononcée le 15 Mars 2013 à Libreville au Gabon,
à l'occasion de la 5^{ème} édition de la « **Journée CEMAC** »
en qualité de **Président en Exercice de la CEMAC**



PEUPLES

du Cameroun ;
de Centrafrique ;
du Congo ;



du Gabon ;
de Guinée Equatoriale ;
du Tchad ;

Comme vous le savez, le **16 mars 2013** s'organise la 5^{ème} édition de la « **Journée CEMAC** ». En ma qualité de Président en exercice de la Communauté, je me dois en cette occasion de rappeler à chacun l'importance de la construction initiée par les Pères Fondateurs voilà **49 ans** et dont la pertinence ne peut être aujourd'hui contestée.

Nous sommes les héritiers d'une tradition communautaire vieille de cinq décennies et il convient d'en être fier. La foi, l'abnégation et les impératifs d'intégration ont motivé des générations à poursuivre l'oeuvre entreprise, par-delà leurs différences naturelles et leurs opinions parfois opposées qu'elles ont toujours su faire converger vers l'essentiel.

Depuis ce 08 décembre 1964 à Brazzaville jusqu'à ce jour, l'esprit de notre Communauté s'est répandu, s'est renforcé.

Je rends à cet égard hommage à chacun des Chefs d'États des pays membres pour les efforts louables qu'ils ne cessent d'entreprendre aux fins du raffermissement de notre Communauté.

Mesdames et Messieurs,

Évoquer l'importance de la CEMAC, c'est principalement vous exhorter à assurer à notre Communauté la place et le rôle que les pères fondateurs lui ont assignés dans une Afrique Centrale en construction : une CEMAC à l'économie forte et au commerce florissant, adossés à une monnaie unique, une CEMAC en Paix et en Sécurité, intégrée physiquement et culturellement, une CEMAC active sur le plan international.

Près de cinquante années de pratique communautaire nous valent aujourd'hui des résultats dont on peut légitimement tirer satisfaction, bien que beaucoup reste à faire.

Les institutions de notre communauté se mettent progressivement en place ; à cet égard je dois citer les trois principaux pouvoirs constitutifs de toute communauté moderne, je veux nommer :



- le Parlement Communautaire qui représente le pouvoir législatif de la Communauté ;
- la Cour de Justice et la Cour des Comptes Communautaires qui doivent progressivement assumer toutes les missions organiques et fonctionnelles du pouvoir judiciaire ;
- enfin la Commission qui en est l'exécutif.

Cet attelage est enfin soutenu par de nombreuses institutions spécialisées prenant en charge des missions ou des politiques sectorielles, ou des missions d'enseignement et de **d'une part** formation dans des centres d'excellence **d'autre part**.

Parmi les premiers je citerai :

- l'Organisation de Coordination pour la Lutte contre les Grandes Endémies en Afrique Centrale (OCEAC) ;
- la Commission Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA) ; ou
- l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSAAC) ;

Enfin les seconds, bien connus de notre jeunesse et de nos jeunes cadres comprennent entre autres :

- l'École Inter-États des Douanes ;
- l'Institut Sous-Régional Multisectoriel de Technologie

Appliquée, de Planification et d'Évaluation de Projets (ISTA) ;

- l'Institut Sous-régional de Statistiques et l'Économie Appliquée (ISSEA) ;
- l'Institut de l'Économie et des Finances - Pôle Régional ;

pour ne citer que ceux-là et sans pour autant négliger :

- ◆ l'Institution de Bourses de Valeurs dans notre région d'Afrique Centrale, surveillées par la COSUMAF,
- ◆ la COBAC qui régule l'activité bancaire,
- ◆ le GABAC pour la lutte contre le blanchiment d'argent, etc.

Mais plus que tout, une étape majeure de la construction communautaire aura été l'adoption du Programme Économique Régional (PER) qui recouvre les projets d'intégration physique de tous les réseaux et qui fait toujours l'objet d'études complémentaires en matière de sources et de mécanismes de financement.

La création de la Conférence des Recteurs des Universités et des Responsables des Organismes de Recherche d'Afrique Centrale (CRUROR/AC) et l'élaboration d'un mécanisme de libre circulation des enseignants, des chercheurs et des étudiants, ainsi que la mise sur pied de la Coupe CEMAC et des universiades marquent d'autre part la dynamique d'une double intégration éducative et sportive.



De vastes réformes institutionnelles se sont donc opérées ; elles réclament maintenant d'être cimentées.

Les priorités d'aujourd'hui participent d'une nouvelle vision qui correspond aux exigences du monde actuel : elles tendent à consolider davantage la libre circulation, à développer par l'intégration les potentialités de nos États, à affirmer dans leur diversité la richesse de l'identité culturelle de nos peuples.

Plusieurs impératifs en découlent dont le *premier* réside dans l'application intégrale, par tous les États, des décisions et résolutions dûment arrêtées par les instances communautaires compétentes. Un certain nombre de dispositifs restent en effet d'application encore mitigée dans certains pays membres. Il nous faut désormais franchir le pas pour assurer leur effectivité.

Chacune des mesures prises par la Communauté l'est en effet pour avoir été préalablement discutée, défendue et soutenue, avant d'être adoptée ; il est donc important de les appliquer. Il ne s'agit pas de s'opposer aux réexamens parfois indispensables de nos décisions, aux réajustements parfois nécessaires de nos résolutions ; mais la nécessité d'appliquer les mesures dûment arrêtées s'impose à chacun d'entre nous.

Le *deuxième* impératif tient au maintien de la coordination de nos politiques économiques et monétaires. Soyez-en sûrs, si la Communauté n'avait pas existé, l'intensité des crises économiques ou financières vécues chez nous aurait été beaucoup plus retentissante ; elles auraient impacté beaucoup plus sévèrement nos sociétés et ébranlé leur cohésion.

La Communauté nous a préservés des politiques du « **chacun pour soi** » et de l'isolationnisme.

C'est d'ailleurs à cette fin que la Conférence des Chefs d'État a adopté le Programme Économique Régional (**PER**). Cet instrument devra servir, dans les conditions de compétitivité internationale actuelle, à la consolidation d'un espace économique intégré qui réponde aux attentes de nos populations. Ainsi, certaines de nos potentialités et ressources seront mises en commun pour poursuivre notre intégration sur des fondements mieux affermis.

Nous avons à cet égard jusqu'à présent réussi à éliminer l'essentiel des barrières administratives, douanières et normatives qui morcelaient notre espace CEMAC. Il nous reste à éliminer ou à réduire les autres obstacles qui freinent encore la fluidité de la circulation des hommes, des marchandises et des biens.

Le *troisième* impératif est de construire une « **CEMAC des peuples** », ce qui n'est possible qu'à travers l'adhésion réelle des citoyens à nos ambitions. L'un de nos objectifs pourrait être de développer davantage notre communication. De vastes campagnes d'explications auprès de nos populations permettront que la Communauté, son organisation, son fonctionnement et ses perspectives soient véritablement connus des citoyens et assimilés par eux.

Seul un travail patient d'explication pourra gagner l'adhésion de nos populations ; nous devons également intégrer dans nos actions un facteur social qui permette aux citoyens de



comprendre les enjeux de la dynamique communautaire.

A côté des marchés, faisons place à des activités propres à promouvoir la solidarité, la coopération, l'association, la mutualité, l'intérêt général. Ce sera une oeuvre passionnante que de donner un contenu social à la CEMAC. Il sera exaltant de voir nos populations s'associer, au-delà de leurs différences et de leurs opinions diverses, pour que la CEMAC ne soit pas qu'un jeu d'affaires et de finance, mais plutôt l'oeuvre puissante d'hommes qui construisent leur histoire commune.

Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis d'insister ici sur la dimension humaine du « **Vivre Ensemble** » que nous voulons, afin de rappeler la nécessité de bâtir les relations économiques sur le respect des droits fondamentaux de nos populations, sur le respect des droits des femmes, des droits de l'enfant, des droits des travailleurs, et la prise en compte des droits de la Jeunesse.

Je souhaite qu'en liaison avec nos sociétés civiles, la Commission prenne des initiatives dans le domaine de la lutte contre les exclusions afin de répandre dans notre espace CEMAC une culture de tolérance et de l'acceptation de l'autre.

Enfin, le *dernier* impératif, mais pas le moindre, nous commande de développer les potentialités que représentent nos jeunes. Les inventions susceptibles de naître de leur esprit sont innombrables pour peu qu'ils bénéficient de formations de qualité.

Les jeunes constituent un capital qui ne demande qu'à fructifier ; utilisons-le comme il convient et à la dimension de notre sous-région et de ses aspirations futures.

Je n'en dirai pas plus, mais dans notre esprit s'impose, sans aucun doute, l'extraordinaire série de réussites technologiques et scientifiques qui pourraient découler d'un dispositif académique mutualisé, qui soit diversifié tant dans ses degrés d'enseignement que dans ses spécialités.

Pour terminer, enseignons également la CEMAC ; apprenons-la à nos enfants. Que l'école les prépare à devenir des citoyens de la Communauté, qu'elle développe l'enseignement de l'histoire, de la géographie et des cultures de notre espace d'Afrique Centrale. Mettons l'accent sur les échanges scolaires et universitaires, et sur le jumelage des cités. Insistons sur la formation et nos enfants pourront poursuivre l'oeuvre entreprise et célébrer un jour prochain l'intégration achevée.

Vive la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale pour que vive l'intégration régionale.

Je vous remercie.

S.E Ali BONGO ONDIMBA





A PROPOS DE LA CELEBRATION DANS LES MOIS A VENIR DES 20 ANS DE LA CEMAC ET DES 50 ANS DE L'UDEAC : PARLONS DE SOLIDARITE DANS L'ESPACE CEMAC



Nous voulons parler dans cet article de notre Publication Trimestrielle de la « **solidarité** » comme d'un devoir résultant de l'interdépendance actuelle des diverses composantes des Peuples de l'espace CEMAC, le devoir de solidarité à l'aube de la célébration des **20 ans** de la CEMAC le 16 mars prochain et des **50 ans** de l'UDEAC le 08 décembre de cette même année 2014.

La nécessité éprouvée ce 08 décembre 1964 à Brazzaville, de créer l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC), ainsi que le désir de parachever l'œuvre de construction d'un espace communautaire le 16 mars 1994 à N'Djamena, attestent un fait : « **le réflexe solidariste dans l'espace CEMAC ne peut être que cultivé et entretenu de façon volontariste** ». Il n'a rien de naturel ni de prédéterminé.

Dans son ouvrage « La Division du travail social », le sociologue Durkheim a défini deux sortes de solidarité : la solidarité mécanique et la solidarité organique. La solidarité mécanique se fonde sur les ressemblances entre les diverses composantes du groupe, tandis que la solidarité organique se fonde sur les différences de fonctions. En faisant extension au groupe des Etats Nations de ce que Durkheim dit du groupe constitué de sujets individuels, nous dirons par exemple, que c'est la solidarité mécanique qui est à l'œuvre lorsque l'Union Européenne dégage les capitaux nécessaires à la « mise à niveau » des économies des pays candidats à l'admission au sein de l'Union. Des économies manquant encore de quelque chose pour ressembler à celles en compagnie desquelles elles aspirent à se déployer. Les anciens pays de l'Europe de l'Est, l'Espagne elle-même, ont bénéficié de cette mesure de « mise à niveau ».

La solidarité qui lie les six Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) se fonde quant à elle et malgré l'usage d'une langue commune, sur les différences (et non sur les ressemblances) et dont les principales sont les différences de fonctions. C'est une solidarité de complémentarité et d'interdépendance qui a fonctionné depuis toujours comme une sorte de division du travail conduisant à une relative coopération.

A-t-il jamais existé dans cette coopération quelque chose qui ait ressemblé à une « mise à niveau » ? Les écarts de niveau sont si énormes qu'on parle plutôt de nouvel El Dorado, de nouveau riche, etc.

16 Mars 1994 – 16 Mars 2014

la CEMAC, 20 ans après :

Autopsie ou célébration ?

Autopsie ou célébration ?

08 Décembre 1964 – 08 Décembre 2014

L'UDEAC 50 ans plus tard :

Renaissance ou illumination ?

Renaissance ou illumination ?



Il apparaît à l'évidence que la solidarité en zone CEMAC devrait se donner comme finalité dernière la « mise à niveau » des économies des pays membres pauvres par rapport aux économies des pays riches de l'espace communautaire via le Programme Economique Régional (PER). C'est pour cela que nous intitulos notre propos : **« Approfondir et Renforcer la Solidarité en zone CEMAC ».**

CE QUI NOUS UNIT est bien plus faible que ce qui nous sépare. Ce qui nous unit c'est **la monnaie**, le **FCFA**.

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a choisi de désigner son facteur unificateur par « **la Langue** » ; là où, du côté Anglo-saxon, de manière plus pragmatique et réaliste, on a choisi de mettre l'accent sur les richesses et les biens communs : le Commonwealth. Dans quelle mesure la monnaie unit-elle ou cimente-t-elle les relations des Etats membres dans l'espace CEMAC ?

Sur les plus de 45,4 millions d'habitants qui peuplent l'espace CEMAC, seulement près de 4,5 millions peuvent dire qu'ils sont riches ou à l'abri de la pauvreté et la famine. On ne peut même pas dire que tous les plus de 40 millions restants sont à l'abri du petit besoin où qu'ils disposent du franc symbolique nécessaire pour leur permettre de lutter contre la pauvreté... C'est dire que ce qui nous unit est très peu de chose et demeurera très peu de chose si la volonté politique d'envisager le développement comme une « mise à niveau » des économies ne se donne pas de nouvelles énergies via le PER CEMAC et le PRI d'ici à 2025.

CAR DE TOUT CE QUI NOUS FAIT DIFFERENTS ET NOUS DIVISE, L'ECONOMIE EST LE FACTEUR LE PLUS DETERMINANT.

Voici en effet, quelques statistiques généralement plus éloquentes que les discours :

En 2004 par exemple, 19% seulement des 580 millions d'habitants de l'espace francophone dans le monde ont produit 87,2% du P.I.B. de la zone, soit 3300 milliards d'euros (ce qui donne à peu près 2.200.000 milliards de francs Cfa). Il s'agit des cinq grandes entités les plus riches que nous connaissons tous (France, Canada, Québec, Belgique, Suisse). L'espérance de vie va de 49 ans dans les pays du Sud, globalement, à 82 ans au Nord. Au Cameroun, il était estimé à 54 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes, en 2001.

QUE DIRE DE LA MISE EN ŒUVRE PAR ETAPE DU PROGRAMME ECONOMIQUE REGIONAL (PER) D'ICI A 2025 ?

Si nous revenons un peu sur le plan opérationnel 2011-2015, ce sera pour relever l'insistance avec laquelle ce plan invoque en profondeur la Vision CEMAC qui se résume en ces mots clés : « **faire de la CEMAC en 2025 un espace économique intégré et émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain** ».

A cet effet, si nous convenons par une volonté politique forte de relever ensemble les grands défis de développement et d'émergence de notre Communauté, si nous convenons que la volonté qui préside à notre



entreprise commune doit se traduire en engagements et en réalisations concrètes pour notre bénéficiaire mutuel, nous-y arriverons d'ici à 2025 en beauté et sans injustice.

MAIS COMMENT S'EXPRIME LA SOLIDARITE INTERETAT DANS CE CONTEXTE ?

Les plus riches prêtent de l'argent aux plus pauvres. Mais combien et pour quel taux d'intérêt ? Moins de 02% de leur PIB pour un taux de 06% d'intérêt remboursable qui n'augmentent que très faiblement le niveau de vie de nos pays ainsi que de leurs populations.

QUE FAIT LA COMMISSION DE LA CEMAC POUR ENCOURAGER LA SOCIETE CIVILE ?

Pour répondre à cette question pleine de sens, commençons par jeter un coup d'œil sur l'implication des ONG, OING et la Société Civile dans la gouvernance démocratique des missions assignées à la Commission par la Conférence des Chefs d'Etat.

La question qui se pose dès lors est celle de savoir si la mise en œuvre du Programme Economique Régional, permet effectivement de lutter contre la marginalisation des plus démunis ? Peut-il permettre d'évoluer dans la direction sinon de la mise à niveau **(c'est nous qui parlons ici de mise à niveau)**, du moins de cette volonté affirmée dans le PER qui se traduit en « Vision CEMAC » ?

Ainsi qu'on peut l'avoir aisément perçu, la Commission de la CEMAC dit ne pas avoir d'argent pour subventionner la Société Civile, sur la base des budgets confectionnés par le passé tout comme sur la base des contributions extrabudgétaires de certains Etats

membres pour le financement de certains projets précis. La Commission a besoin de beaucoup d'argent, c'est vrai, mais c'est de l'argent qu'elle dispersera dans la mise en œuvre du PER, dans plusieurs Etats en même temps au besoin. Indiscutablement et inévitablement, ce sont des actions qui feront des heureux ; il n'empêche que ce sont des actions de saupoudrage sur lesquels il serait naïf de compter si on veut lutter efficacement contre l'aggravation de la marginalisation des plus démunis et en faveur d'un développement durable. Il s'agit de la dette en vue de l'exécution des projets et programmes du PER CEMAC d'ici à 2025. Ces programmes s'inscrivent dans un éventail large qui s'étend des nouvelles technologies de l'information à la communication en passant par le marché commun et la libre circulation des personnes, le programme sur la mobilité des jeunes. Le PER mérite d'être continué. Et il n'est pas question de notre part de le remettre en cause.

IL FAUT ALLER PLUS LOIN...

Seulement, il faut aller plus en avant et davantage au fond du problème si on veut réellement réduire le grand écart qui sépare le centre et la périphérie de l'espace CEMAC. Il faut aller plus loin dans le renforcement, la concorde et l'approfondissement de la solidarité des Peuples d'Afrique Centrale. En quoi faisant ? La SJ-CEMAC suggère que pour changer cette situation, c'est-à-dire pour réduire les écarts et les inégalités, « *il faudrait lancer quelques projets forts* ». Les six pays membres de la CEMAC devraient annuler les créances qu'ils détiennent les uns sur les autres et s'engager en synergie pour la mise en œuvre du principe de la libre circulation des personnes sans visa dans l'espace CEMAC.



Il existe des situations et des pays tels le Cameroun où le produit de l'allègement de la dette, les fonds PPTTE, ne parviennent pas à être utilisés à bon rythme, pendant que le fait pour le pays en question de donner l'impression visible de s'installer en permanence sous le joug d'ajustement structurel ne peut qu'éloigner les capitaux privés en le faisant considérer comme un pays à risque. Car cela est indiscutable, « *la présence du Fonds Monétaire International signifie dans les marchés financiers qu'il y a la crise dans un pays* ».

Nous évoquons ce fait pour nous permettre de poursuivre en disant que la mise en œuvre d'une « Authentique Solidarité Communautaire », qui lutte contre la pauvreté et la faim, et réduit significativement les écarts de richesse sur les pauvres citoyens, passe par l'investissement direct des capitaux privés dans les économies des pays membres de notre Communauté.

C'est dans cette direction qu'il faut aller, si on veut faire jouer la solidarité dans le domaine de l'économie tout court et pas seulement de l'économie culturelle dont personne ne conteste la pertinence. Mais comment peut-on plaider en faveur de la réduction des inégalités économiques et ne prôner que des actions audacieuses pour que « *l'invention d'un développement plus solidaire, plus culturel, plus social, diamétralement opposé à l'individualisme s'exprime ?* ».

Il doit être possible et le moment est venu pour que la **Solidarité dans l'espace CEMAC** se développe en négociations, sachant tenir compte des intérêts légitimes et bien compris, des uns et des autres.

Chaque année, depuis le 16 mars 2009 il y a cinq déjà, le thème central autour duquel s'organisent les activités de la célébration de la toute première édition de la « **Journée CEMAC** » est appelé à changer. Mais celui toujours en cours depuis le 16 mars 2013, le thème « *Intégration accélérée pour une CEMAC émergente* », rappelle en permanence les engagements des Etats consignés dans le Programme Economique Régional ; parce qu'ils soulignent à grands traits la place de l'idée de « Solidarité » dans les engagements contractés par tous les Etats membres de la Communauté, et devrait inspirer en permanence les activités et les initiatives de tous (secteur public, secteur privé et société civile) au sein de notre espace sous régional d'ici à 2025 et au-delà.



Son Excellence Madame **Rosario MBASOGO KUNG NGUIDANG**, Vice-présidente de la Commission de la CEMAC et « **Marraine** » de la **SJ-CEMAC** toujours à l'écoute des Jeunes de la CEMAC.



Des images qui parlent !



VISION :

« Faire de la CEMAC en 2025 un espace économique intégré émergent,
où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance,
au service du développement humain ».



**Les Six Membres du Gouvernement
de la Commission de la CEMAC**





« Chaque génération récolte ce que la génération précédente a semé ».

Proverbe chinois

Coopération Internationale



SJ-CEMAC

CEFOMEC ASSOCIATION





ATELIER DE REFLEXION SUR LE PROGRAMME ECONOMIQUE REGIONAL DE LA CEMAC (2010-2025)

Douala, du 07 au 09 Août 2013

DECLARATION DE DOUALA

Nous, Experts et ressortissants de la CEMAC, réunis à Douala du 07 au 09 Août 2013 à l'initiative de la Commission de la CEMAC,

Considérant le faible niveau d'implication et la faible appropriation du PER adopté en 2009 ;

Considérant l'absence d'harmonisation de la vision PER avec celles des PND ;

Considérant les évolutions récentes de l'environnement international qui affectent durablement nos économies ;

Considérant l'existence des Programme Nationaux de Développement à côté du PER ;

Considérant la fragilité des fondements théoriques à la base de l'élaboration du PER ;

Considérant la non prise en compte dans le PER de la question relative à l'intermédiation financière et à la mobilisation de l'épargne ;

Considérant la faible prise en compte des questions relatives au capital humain et au statut de la technologie ;

Considérant la faible synergie entre les administrations nationales et la Commission ;

Considérant la non prise en compte des problèmes de sécurité récurrents dans la sous région et leurs conséquences sur la mise en œuvre du PER ;

Considérant les problèmes d'incohérence temporelle et d'incohérence stratégique qui ralentissent la mise en œuvre du PER ;

Considérant les enjeux liés à la signature des Accords de Partenariat Economique ;

Considérant les enjeux énergétiques en prévision de l'épuisement progressif des énergies traditionnelles ;

Considérant les enjeux de sécurité et de souveraineté alimentaire ;

Considérant la faible implication des acteurs sociaux (Groupements Patronaux, ONG, Paysans, Société Civile, etc.) dans l'élaboration et la mise en œuvre du PER ;

Tenant compte des expériences en progrès dans le monde en matière de coopération (agricole, utilisation du capital humain, collecte et utilisation des données statistiques) ;



Soucieux de ne pas perpétuer l'économie de rente qui rend nos économies fragiles ;

Soucieux de préserver nos terres et notre environnement pour les générations futures ;

Soucieux de créer un climat de confiance dans la CEMAC ;

Vu l'importance du PER comme catalyseur de l'intégration sous régionale ;

Vu la volonté politique au plus haut niveau qui a sous tendu l'élaboration et l'adoption du PER ;

Recommande :

- 1- L'actualisation et la relecture du PER par un groupe d'experts régionaux tenant des discussions du présent séminaire ;
- 2- L'harmonisation des PND avec le PER ;
- 3- L'appropriation du PER par les mécanismes à même de susciter l'adhésion du plus grand afin de voir émerger la CEMAC des Peuples.



Le 16 Mars 2014 : 20 ans après la formation de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) dont la Vision est de bâtir « **une Afrique Centrale économiquement intégrée, émergente où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain** » ; et alors qu'elle s'apprête à fêter le 50^{ème} anniversaire de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) de même que son 20^{ème} anniversaire, il y a lieu de placer les Droits de l'Homme, la Paix et la Sécurité parmi les premières priorités. Les Chefs d'Etat doivent déclarer 2014 l'« **Année de l'intégration des Peuples de la CEMAC** ».

La SJ-CEMAC craint fort que les préoccupations en matière des Droits de l'Homme qui ont motivé la création de la CEMAC (et de son prédécesseur, l'UDEAC), et dont un grand nombre n'ont toujours pas été examinées, passent au second plan alors que nous abordons le prochain demi-siècle. La SJ-CEMAC prie les dirigeants de la CEMAC de profiter de ces anniversaires pour placer les Droits de l'Homme au premier plan des priorités et pour mettre en application leurs promesses et leurs engagements envers la jeunesse dans le cadre du suivi/évaluation du Plan d'Action de la Décennie 2009/2018 de l'Union Africaine (UA) ainsi que de la Déclaration de Malabo pour la création d'emploi...

Le **Traité Révisé** de la CEMAC adopté en 2008 par nos Chefs d'Etat et de Gouvernement, témoigne de la détermination des Etats membres à « respecter les principes de Démocratie, des Droits de l'Homme, de l'Etat de droit, de la Bonne Gouvernance, du Dialogue Social et des questions de genre » et de leur engagement ferme à « poursuivre l'oeuvre accomplie dans le cadre du **Traité du 16 mars 1994** instituant la CEMAC, en assurant la continuité de l'acquis communautaire ».

Toutefois, malgré cela et malgré les engagements formulés par la suite, notamment dans le Programme de Réforme Institutionnelle que dans le Programme Economique Régional, l'absence d'une véritable politique de communication, de sensibilisation et d'explication aux populations à la base demeure une « **gageure** ».

La communication annoncée sur le PER permettra d'inclure fortement et objectivement des Acteurs Non Gouvernementaux (*ONG, OING, Fondation, Société Civile...*) via l'octroi d'un « Agrément » par la Commission de la CEMAC. Nous implorons vivement **S.E.M Pierre MOUSSA**, d'œuvrer pour.





Comprendre la SJ-CEMAC

Le travail de **Relais de l'Intégration à la Base** entrepris par la SJ-CEMAC depuis plus de 05 ans déjà, vise principalement à contribuer à bâtir la « **CEMAC des Peuples** » que nous voulons tous, et participer en synergie à la construction de l'émergence de la Communauté d'ici à 2025, en liaison avec la Commission via la Société Civile d'Afrique Centrale.

C'est pour ces raisons que la SJ-CEMAC mène depuis 05 ans des Campagnes de sensibilisation, d'information et d'explication sur les actions de la CEMAC en rapport avec les attentes des populations à la base ; ce qui représente « des efforts supplémentaires de démocratie et de bonne gouvernance », à l'exemple de sa communication sur le Programme Economique Régional, la promotion de l'Hymne de la CEMAC et des Clubs CEMAC, etc.

Aujourd'hui, l'on observe que la promotion de la démocratie et des Droits de l'Homme en zone CEMAC est encore timide et faible, alors qu'il y a un fort transfert du pouvoir de la sphère politique vers celle économique et monétaire ; sauf que dans le social, le culturel et l'humanitaire, la CEMAC doit revoir sa gouvernance au service du développement humain.

Dans ce contexte, nous remarquons qu'une partie importante de la population est toujours marginalisée et perd confiance dans la capacité institutionnelle de gérer les transitions. L'**activation** du processus de la démocratie participative qui inclut les voix des personnes en situation de pauvreté, dont celles issues des minorités visibles est pour la SJ-CEMAC un élément fondamental de la lutte contre les formes de pauvreté contemporaine d'aujourd'hui.

A cet effet, ce 08 décembre 1964 à Brazzaville, suivi ce 16 mars 1994 à N'Djamena au Tchad, les Pères Fondateurs de la CEMAC ont recommandé à la Commission de la CEMAC d'œuvrer en vue d'arriver à terme à « **reconnaître le droit fondamental de la personne à des ressources suffisantes pour vivre d'une manière compatible avec la dignité humaine** ». Des efforts ont été faits jusqu'à présent. Mais, **quelles sont les ressources disponibles pour assurer une vie décente pour tous ?** La SJ-CEMAC via son Projet de « **Charte Sociale de la CEMAC** » dûment élaborée et transmise à la haute hiérarchie de la Commission, veut aider à résoudre ce vide institutionnel au sein de notre Communauté à condition que ladite CHARTE SOCIALE soit étudiée, amendée, ratifiée, signée, adoptée et mise en application par tous les Etats membres après décision de la Conférence.

Ledit projet de "Charte Sociale de la CEMAC" est un instrument élaboré par la Synergie des Jeunes de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, dans le but de contribuer, en liaison avec la Commission de la CEMAC, à lutter pour réduire la pauvreté, la précarité, l'exclusion et les inégalités qui augmentent au sein de la Communauté. Ces phénomènes fragilisent la cohésion sociale des Peuples et violent les Droits de l'Homme, corrompent la Bonne Gouvernance et questionnent profondément le fonctionnement de la démocratie locale et voire Communautaire, associant la Société Civile et les populations.



A l'aube de la célébration du 20^{ème} anniversaire de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et du 50^{ème} anniversaire de l'Union Douanière et Economique d'Afrique Centrale (UDEAC), comment peut-on expliquer le fait que les personnes en situation de pauvreté n'arrivent pas toujours à mieux faire entendre leur voix dans des sociétés polarisées, où plus de 40 % du patrimoine et 25 % des revenus sont détenus par 10 % de la population ? Pour être efficace, la lutte contre la pauvreté ne peut se limiter à des mesures ciblées et conditionnées dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), du Programme Economique Régional (PER) ainsi que des instruments internationaux de l'Union Africaine (UA) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle doit prendre en compte les relations et les interdépendances existant dans la société pour faciliter le « **partage des responsabilités sociales** » et garantir un accès égal aux ressources matérielles et immatérielles.

Cela suppose de favoriser le partage des ressources et des biens communs, tout en évitant le gaspillage. C'est pour forger une dynamique nouvelle contre ces fléaux sociaux que la SJ-CEMAC a été mise sur pieds par une quarantaine d'Organisations de la Société Civile ressortissante des six pays membres de la CEMAC, en vue de mener en synergie des discussions, faire des analyses, entrevoir le paradoxe des sociétés de Droits humains et Démocratiques, et dégager les bases d'une stratégie de lutte contre les exclusions via la promotion du Concept de « Socialisation de l'Intégration » en Afrique Centrale d'ici à 2025 et au-delà.

Considérant les « **Grands Axes** » du « **Programme Quinquennal** » en cours d'exécution depuis plus d'un an par les Hommes du « Renouveau Communautaire » sous la conduite vigilante de **S.E.M Pierre MOUSSA**, Président de la Commission de la CEMAC et face à l'« **Urgence du moment** » qui concourt à donner un contenu « **Social** » à la CEMAC, et d'œuvrer, en liaison avec nos Sociétés Civiles, la SJ-CEMAC estime que l'heure est venue pour la Commission de la CEMAC d'accorder un réel « Statut Consultatif », d'« Observateur », un « Agrément » de même que des « Subventions Adéquates » aux Organisations Internationales Non Gouvernementales (OING) pour compter de l'année 2014. Car, la Société Civile implore profondément sa reconnaissance par la CEMAC.

La Société Civile d'Afrique Centrale devrait-elle encore attendre après 50 ans de fondation de l'UDEAC et les 20 ans de signature du Traité instituant la CEMAC depuis ce 16 Mars 1994 à N'Djamena ? Nous disons que forger l'émergence de la CEMAC à l'horizon 2025 et bâtir la CEMAC des Peuples se feront avec nos Société Civiles.

La Décennie 2009/2018 de la Jeunesse Africaine à lui consacrée par l'Union Africaine (UA) en vue d'accélérer son autonomisation via la création des emplois jeunes, mérite d'être exploitée par et pour les jeunes eux-mêmes afin qu'à terme, une Institution Spécialisée en Charge des Questions relatives à la Jeunesse d'Afrique Centrale soit érigée par les plus Hautes Instances de la CEMAC. C'est à cela que militent les ONG, OSC et OING membres ou non de la SJ-CEMAC à travers son plaidoyer lancé le 18 septembre 2013 à Yaoundé.



Nous chutons par ce proverbe chinois qui dit : « **CHAQUE GENERATION RECOLTE CE QUE LA GENERATION PRECEDENTE A SEME** ». Aujourd'hui et plus que jamais, la SJ-CEMAC œuvre dans le but de préparer l'avenir des générations futures de la Communauté. Voilà pourquoi jour après jour, elle fixe petit à petit les fondations d'une Institutions Spécialisée de la CEMAC Chargée des Questions liées à la Jeunesse d'Afrique Centrale. Et nous avons tous "**les Raisons d'Espérer**" en son érection par nos Chefs d'Etat.

La **C**harte Sociale de la CEMAC



Synergie des Jeunes
de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

Copyright © 2013 SJ-CEMAC/Tous droits réservés



Synergie des Jeunes de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale



L'HYMNE DE LA CEMAC

Sous le Ciel de l'Afrique Centrale, des flambeaux se sont allumés !
Pour chasser les nuits ténébreuses, de la misère (de) la pauvreté.

La CEMAC est notre force,
Le cheval de notre bataille.
Debout ! Debout pour la victoire,
Les coqs chanteront sur nos toits !

Tam-tams, crépitez fort, plus fort,
Griots, chantez avec brio !
La main dans la main, pour gagner le combat,
Dans la lumière, la concorde, et l'avenir sera beau !

Refrain :

La CEMAC est notre force,
Le cheval de notre bataille.
Debout ! Debout pour la victoire,
Les coqs chanteront sur nos toits !

Tam-tams, crépitez fort, plus fort,
Griots, chantez avec brio !
La main dans la main, pour gagner le combat,
Dans la lumière, la concorde, et l'avenir sera beau !

Cette Plaquette est publiée avec le support financier de la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

N.B : pas à vendre (distribution gratuite)



NELSON MANDELA

Les Jeunes de la CEMAC
vous rendent Hommage

Que la Terre Africaine vous soit légère.





« Conscients du rôle clé de la jeunesse dans nos stratégies de développement et du taux élevé du chômage des jeunes en zone CEMAC, la Conférence des Chefs d'Etat réunie en Session Extraordinaire à Libreville le 14 juin 2013, a décidé de la mise en place d'un Fonds de 200 millions de Dollars US destiné exclusivement à la création d'emplois jeunes. »

Extrait du Discours de S.E Ali BONGO ONDIMBA,
Président en Exercice de la CEMAC,
Prononcé lors de la clôture du New York Forum Africa 2013
Libreville, le 16 juin 2013

